

Prunelle Thibault-Bédard, Avocate Inc.
1797 Saint-Hubert,
Montréal, QC, H2L 3Z1
514-792-6138
prunelle@droitenvironnement.com



Le 2 février 2016

PAR COURRIEL/COURRIER/SDÉ

Me Véronique Dubois, Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bur. 255
Montréal, QC, H4Z 1A2

DOSSIER : R-3897-2014 : Établissement d'un mécanisme de réglementation incitative assurant la réalisation de gains d'efficience par le distributeur d'électricité et le transporteur d'électricité

OBJET : Lettre informant la Régie que le RNCREQ aura recours à des analystes externes supplémentaires afin de répondre de manière complète, précise et utile à quatre demandes de la Régie

Chère consœur,

Par la présente, le RNCREQ avise la Régie qu'elle aura recours aux services de Tim Woolf et Melissa Whited de la firme Synapse Energy Economics Inc. (Synapse) à titre d'analystes externes pour les fins exclusives de l'assister dans sa réponse à quatre demandes formulées par la Régie dans sa DDR.

Cette situation exceptionnelle découle du contexte particulier du dossier. Dans son mémoire, le RNCREQ a procédé à une analyse comparative des rapports des experts PEG et Concentric, à laquelle il a ajouté son point de vue. De cette analyse sont ressortis un certain nombre de points pour lesquels, de l'avis du RNCREQ, aucune des solutions proposées par l'un ou l'autre des deux experts au dossier n'est adéquate. N'ayant pas accès à l'expertise nécessaire pour formuler des solutions de rechange, le RNCREQ a plutôt soulevé ces enjeux sous forme de mises en garde, insistant sur l'importance de poursuivre la réflexion à leur sujet.

Le RNCREQ constate que certains de ces enjeux retiennent également l'attention de la Régie qui, dans sa DDR #1 au RNCREQ, demande à l'intervenant de proposer des solutions. Afin de fournir des réponses complètes, précises et utiles aux questions importantes posées par ces DDR, le RNCREQ considère qu'il serait opportun de s'adjoindre une aide supplémentaire. Considérant l'expertise reconnue de Synapse en réglementation incitative, le RNCREQ est d'avis que le personnel de cette firme est tout indiqué pour lui apporter une assistance ciblée et efficace en la matière.

Les quatre demandes visées par la présente démarche sont les suivantes :

À la demande 1.1, la Régie demande au RNCREQ s'il est possible de tirer d'études de productivité existantes une information suffisante pour établir le facteur X du MRI du Distributeur. L'équipe actuelle du RNCREQ n'est pas suffisamment familière avec le contenu précis des différents types d'études de productivité pour fournir une réponse adéquate à la question de la Régie. En tirant partie de leur expertise en la matière, M. Woolf et Mme Whited seront en mesure de renseigner le RNCREQ sur les avantages et inconvénients de faire appel aux études de productivité faites dans d'autres juridictions, apportant ainsi une réponse complète et utile à la Régie.

Dans sa demande 2.1, la Régie souhaite savoir comment le MRI du Distributeur devrait tenir compte des coûts reliés aux approvisionnements et aux transports. Les expertises actuellement au dossier ne permettent pas de répondre à cette question puisque PEG, tout comme Concentric, suggère que ces coûts soient exclus du MRI du Distributeur. Tel qu'indiqué dans son mémoire, le RNCREQ est quant à lui d'avis que ces coûts doivent être considérés puisqu'ils comptent pour plus des trois quarts des revenus requis d'HQD, et parce qu'il s'agit de coûts sur lesquels les actions et décisions d'HQD exercent un contrôle important. L'assistance de M. Woolf et Mme Whited permettra au RNCREQ de formuler des propositions concrètes quant à un ou des mécanismes qui, dans le contexte d'un MRI, inciteraient le Distributeur à minimiser ces coûts.

Finalement, dans ses demandes 3.1 et 3.2, la Régie souhaite que le RNCREQ propose une solution précise pour la problématique des réseaux autonomes (RA) et se prononce sur la possibilité d'y inclure des indicateurs de performance spécifiques. En effet, dans son mémoire, le RNCREQ soulignait que les solutions proposées par PEG et Concentric ne répondaient pas adéquatement à la problématique particulière des RA. Il soulignait également que la proposition d'expertise de Synapse, précédemment soumise, faisait justement état des *performance incentive mechanisms* qui pourraient s'appliquer spécifiquement aux RA. Le RNCREQ réitère que le support de M. Woolf et Mme Whited lui est requis pour faire des propositions concrètes à ce sujet.

Le recours à des analystes externes supplémentaires entraînera nécessairement une hausse des frais attribuables au dossier, dans un contexte budgétaire déjà très serré. Nous estimons ces frais supplémentaires à 4 000,00\$. Nous sommes conscients de l'objectif d'efficacité de la Régie dans le traitement du dossier et soumettons que la participation de Synapse est cohérente avec cet objectif, en ce qu'elle permettra de répondre de manière ciblée aux questions soulevées par la Régie, auxquelles les rapports de PEG et de Concentric n'apportent aucune réponse.

Considérant l'étape tardive du processus et les contraintes budgétaires, et tenant également compte de leurs disponibilités, le RNCREQ ne propose pas l'ajout des

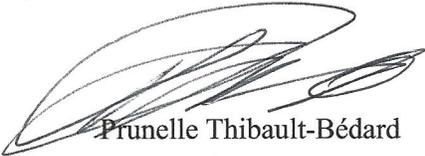
Prunelle Thibault-Bédard, Avocate Inc.
1797 Saint-Hubert,
Montréal, QC, H2L 3Z1
514-792-6138
prunelle@droitenvironnement.com



professionnels de Synapse à titre de témoins experts. M. Woolf et Mme Whited ont en effet généreusement accepté, pour les besoins uniques de ce dossier, de se joindre à l'équipe d'analystes du RNCREQ. Le fruit de leurs réflexions sera intégré aux commentaires de l'intervenant, sous la supervision de son analyste externe M. Raphals, qui pourra répondre, aux audiences, pour l'ensemble des éléments techniques contenus aux réponses aux DDR de la Régie.

Le RNCREQ considère que cette solution permettra d'enrichir significativement le débat devant la Régie sur les questions soulevées, tout en minimisant les coûts de son intervention.

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, chère consœur, l'expression de nos meilleures salutations.



Prunelle Thibault-Bédard